

AVIS DE CONCOURS

1^{ère} Année de la licence professionnelle: Entraînement Sportif

L'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports organise, à partir du **02 novembre 2020**, le concours d'accès à la première année de la licence professionnelle filière "Entraînement Sportif", au titre de l'année universitaire 2020/2021.

Nombre de places : 40 places

Conditions de candidature

- Baccalauréat scientifique (Baccalauréat toutes séries pour les sportifs de haut niveau).
- Année d'obtention du Baccalauréat : 2020, 2019 et 2018
- Vécu sportif justifié

Dossier de Candidature

Le dossier de candidature est constitué **des images numériques** des documents suivants :

- Le formulaire de candidature (joint au présent avis) dûment rempli et signé
- Le diplôme de Baccalauréat
- Les relevés des notes de l'examen régional et national du Baccalauréat
- La licence fédérale et les **pièces justificatives de la performance sportive**
- La carte nationale d'identité
- Une autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires.
- 01 photo d'identité récente, à coller sur le formulaire de candidature

Modalités d'admission

- Présélection sur dossier ;
- Epreuves pratiques relatives à la spécialité sportive et ses aptitudes physiques spécifiques ;
- Epreuve orale en français.

À l'issue de chaque étape du concours, les candidats sont classés selon la moyenne pondérée des notes obtenues dans les épreuves déjà passées.

Dates importantes

- Mercredi 14 octobre 2020 : Début de réception des dossiers de candidature
- Lundi 26 octobre 2020 avant 15h00 : Dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature
- Vendredi 30 octobre 2020 : Publication de la liste des candidats convoqués au concours
- Lundi 02 novembre 2020 : Début des épreuves du concours
- Vendredi 13 novembre 2020: Publication de la liste des candidats définitivement admis

IMPORTANT :

- Les images scannées des pièces constitutives du dossier de candidature doivent être soumises exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : licence.es2020@irfc.ma
- Les listes des candidats convoqués à chaque étape du concours seront publiées sur le site web (www.irfc.ma). Cette publication est considérée comme étant une convocation à passer l'épreuve suivante.
- Les candidats convoqués à passer le concours doivent présenter, le jour du concours, un certificat médical attestant de leur aptitude physique, pour avoir l'autorisation de passer les épreuves sportives.
- La liste des candidats définitivement admis sera publiée sur le site web (www.irfc.ma) et au CNSMR.
- **Pour les candidats fonctionnaires qui seront admis au concours, la décision de poursuivre les études à plein temps est obligatoire pour l'inscription.**
- Le suivi des cours (en présentiel ou à distance) est obligatoire et le régime d'études n'est pas interne.

